

# Pour un service civique volontaire

Luc Ferry

Président du Conseil d'analyse de la société, ancien ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse (2002-2004)

**Depuis la suppression du service militaire en 1996, un manque tenaille la société française qui a le sentiment qu'il n'existe plus de creuset républicain. Quelle leçon faut-il tirer de cette attente ?**

Au lendemain des émeutes de 2005 en banlieue, un très grand nombre de personnalités se sont dit, en effet, que l'on avait eu tort de supprimer le service militaire sans le remplacer par quelque chose d'autre. Il n'y a plus, dit-on, de creuset républicain, plus de brassage social, plus d'autorité au meilleur sens du terme. Les jeunes ont le sentiment qu'il n'y a que des droits et plus de devoirs. Ce n'est pas formulé exactement dans ces termes, mais le sentiment général qui prévaut est qu'il faut « recadrer » ces jeunes. Tel était le sens de l'appel lancé par l'ancien directeur de *La Vie*, Max Armanet, et signé par 300 députés et 112 sénateurs en faveur d'un service civil obligatoire. Cette opinion correspond à un vrai mouvement d'opinion publique. Elle est d'ailleurs partagée à la fois par des gens de droite comme des gens de gauche.

Je comprends ce réflexe, mais j'ai suivi, au cours de cette mission, un autre fil de réflexion. Il me semble, peut-être parce que j'ai une autre vision de l'adolescence, qu'il existe, entre la sphère privée, qui est celle de la famille, et la sphère publique, qui est celle de l'école au sens large du terme, un espace intermédiaire laissé vide. Dans cet espace-là, beaucoup de jeunes gens sont désœuvrés : au plan moral, au plan intellectuel et même au plan physique. Ils ne disposent pas d'endroits où aller, de services à qui proposer leur aide. La question à laquelle nous tentons de répondre dans ce rapport a donc été : que peut-on leur offrir dans cet espace-là ?

Mais à un modèle « autoritaire » d'intégration, je préfère un modèle basé sur la générosité, sur la volonté de donner du sens à un engagement, une volonté ne peut pas s'accommoder de la contrainte car alors cela n'aurait plus de sens. On ne peut pas faire appel à la générosité de quelqu'un que l'on oblige à faire quelque chose. Cette contradiction est insurmontable.

**Vous insistez d'ailleurs sur un choix fondamental à opérer : ce service civique doit être volontaire ou obligatoire...**

J'ajoute cependant que tous les partisans d'un service obligatoire, tous sans aucune exception, sont également favorables à une longue période de mise en place qui commence par du volontariat. Car ils ont parfaitement conscience que si on force les choses, l'échec est assuré. Parce qu'il n'y a pas 600 000 postes [l'équivalent d'une classe d'âge concernée par le service civil] à offrir aux jeunes. D'autant que quand le service était militaire, on savait ce que l'on devait leur faire faire : tirer, conduire une Jeep, un char, marcher au pas. On disposait d'activités préformées à proposer. Alors qu'il est impossible de dégager d'un coup de baguette magique autant d'activités dans la société civile. Et même en admettant que ces postes existent, le risque est très grand d'empiéter sur l'emploi marchand : nous provoquerions une catastrophe économique ou nous retomberions dans le syndrome du stage occupationnel...

**C'est un choix définitif ou une période de transition vers un service obligatoire ?**

Si nous parvenions à un tel taux de participation et d'engagement des jeunes qu'on approche quasiment la totalité d'une classe d'âge, pourquoi pas ? Pour l'heure, je pense que l'idéal serait de « phaser » la mise en place du service civique sur quatre ou cinq ans, de viser 10 000 jeunes la pre-

Dans le rapport intitulé « Pour un service public », que l'ancien ministre vient de remettre au président de la République, il défend un modèle d'intégration « basé sur la générosité » et le désir d'engagement des jeunes. Dans cet esprit, le futur service civique ne saurait être obligatoire



mière année et un objectif de 50 000 sur quatre ou cinq ans.

Si le succès se confirme, la perspective de transformer ce service en une obligation se reposerait alors et nous aurions à mener ce débat politico-philosophique. Parce qu'il existe bien deux modèles d'intégration ; parce qu'on ne peut pas valoriser quelqu'un pour ce qu'on l'oblige à faire. Les associations susceptibles d'accueillir des jeunes ne veulent pas de service obligatoire : vous imaginez des jeunes contraints à des missions de présence auprès de personnes âgées ? C'est tellement difficile que si vous n'êtes pas volontaire, c'est inimaginable et ingérable. Enfin, les jeunes que nous avons interrogés par sondage y sont également hostiles.

**Le risque du volontariat n'est-il pas de s'adresser qu'aux jeunes déjà motivés, laissant de côté ceux à qui un service civique serait vraiment profitable ?**

C'est effectivement un risque et une objection que nous opposent souvent les partisans d'un service obligatoire. D'où l'intérêt de regarder les choses empiriquement. Nous avons ainsi analysé ce qui se passe en Italie où il existe, depuis 2001, un service civil volontaire qui parvient à mélanger des jeunes de toutes classes socia-



**Je préfère le terme de civique parce qu'il renvoie davantage à l'idée de citoyenneté et de civisme qui est au cœur de ce projet**

les. Le succès de ce service auprès des jeunes Italiens – on compte au moins le double de candidats par rapport au nombre de projets proposés – garantit ce brassage. Mais pas seulement. Pour s'assurer d'une réelle mixité, les Italiens ne proposent pas de projet individuel, uniquement des projets collectifs. De ce fait, le rôle du bureau qui place et suit les jeunes, c'est de les mélanger.

La mixité sociale peut et doit s'organiser pendant les différents moments du service

civique. Au moment des Journées d'appel pour la défense ou équivalent, qui s'étendrait sur une période de temps plus longue qu'aujourd'hui, une dizaine de jours pour un service de six mois ; dans des chantiers collectifs qui mêleraient des jeunes d'horizons divers. Enfin, un troisième niveau de mixité serait induit par le fait que dans les projets, tous ces jeunes vont à leur tour rencontrer des publics eux-mêmes très variés. **Vous aviez en tant que ministre de la jeunesse imaginé le dispositif « Envie d'agir ». Quels enseignements en avez-vous tiré sur le désir d'engagement des jeunes ?**

« Envie d'agir », qui a formidablement bien marché, reste mon modèle. Nous avions proposé 20 000 projets aux jeunes et tous ont été adoptés. Notre angoisse au ministère était de rester avec les projets sur les bras, de ne pas dégager suffisamment de volontaires. Or tous ont été acceptés. Cet engouement m'a été confirmé par le magnifique succès du service civil national italien.

**Service civil en Italie, service civique en France ?**

Je souhaite les deux : un service civil puisqu'il n'est pas militaire et civique car il s'agit de permettre aux jeunes de s'engager

dans des missions d'intérêt public, d'intérêt général. Disons que je préfère le terme de civique parce qu'il renvoie davantage me semble-t-il à l'idée de citoyenneté et de civisme qui est au cœur de ce projet.

**Quel en serait l'encadrement ? Comment garantir qu'il ne se résume pas à un engagement bénévole dont les associations tireraient les fruits ?**

L'encadrement doit être très léger : une centaine de personnes suffisent à sa mise en œuvre administrative. Ma proposition est de créer une fondation paritaire avec tous les représentants de la société civile, les syndicats, les partenaires sociaux, sous l'égide du premier ministre. Cette fondation aurait pour mission de gérer les fonds, d'habiller les associations, de sélectionner les projets, d'élaborer la communication sur le service civique. Cette fondation devra aussi produire la conception de la formation citoyenne qui serait délivrée à tous. Il faut absolument à mon sens que cet apprentissage ne ressemble pas à ce qui se fait à l'école où l'instruction civique ressemble soit à des cours de « droit constitutionnel » pour enfants – ou à des leçons de morale – ce qui est totalement inutile. J'avais proposé, quand j'étais ministre de l'éducation nationale, de faire appel aux grandes œuvres. Je trouve plus profitable de passer par *Le Choix de Sophie* ou *La Liste de Schindler* plutôt que de donner des leçons de morale. Des professeurs d'université, des spécialistes, des personnalités marquantes pourraient être mises à contribution.

**Le service civique doit-il « rapporter » en termes d'utilité sociale, en termes financiers, etc. pour être accepté ?**

C'est un vrai problème. Il est impossible de demander aux jeunes de s'engager dans la cité si l'on ne subvient pas à leurs besoins. Il ne faut pas que cela leur rapporte, mais il ne faut pas non plus que cela leur coûte. Dans l'état actuel des choses, l'indemnité versée à ceux qui optent pour un service civil volontaire (2 700 jeunes actuellement) est de 650 euros. Je propose de garder ce chiffre qui n'est pas astronomique et qui permet aux jeunes de vivre. C'est également une façon d'assurer un authentique brassage social.

Sur l'utilité sociale et scolaire, il y a un très grand désir de reconnaissance chez les jeunes. Ce désir se traduit notamment par une grande exigence de respect, mot que les jeunes ont constamment à la bouche. Cette exigence de reconnaissance me semble légitime : si on leur demande de s'engager dans la cité, c'est pour être reconnu. Nous proposons donc que ce service puisse donner lieu à une validation des acquis de l'expérience (VAE) quand cela est possible. Comme cela se fait au Canada par exemple. La Conférence des présidents d'universités se dit prête à jouer le jeu. Même chose pour les jeunes déjà installés dans la vie active pour lesquels on pourrait concevoir un « carnet » d'engagements qui soit pris en compte par les employeurs aussi bien dans les associations que dans les fondations d'entreprise qui ont des missions d'intérêt général et qu'il ne faut donc pas exclure du dispositif.

**« Pour moi et pour les autres », telle la devise du service civil allemand. Est-ce une bonne définition ?**

Quand on me demande si je veux favoriser l'engagement ou l'intérêt général, je réponds : mais les deux ! Quand la morale et l'intérêt coïncident, pourquoi s'en priver ? ■

PROPOS RECUEILLIS PAR BRIGITTE PERUCCA  
ILLUSTRATION SÉVERIN MILLET